

Séance du mardi 21 novembre 2023

Date de la convocation: 13/11/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre BONHOMME,

Membres en exercice :
15

Présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention: 0

Présents : Andre BONHOMME, Josette VARET, Denis ARNAL, Marie-Noelle MOULIER, Michel AMOUROUX, Christophe BORNES, Alain BROUSSE, Evelyne DELANOUE, Alain FALIERES, Claudine LADOUX, Didier TOMA

Représentés : Guillaume PRAT par Evelyne DELANOUE

Excusés : Martine BERGAUD, Adeline GUYON

Absents : Patricia GUERARD

Secrétaire de séance : Evelyne DELANOUE

2023_040 - Objet : Modification du règlement d'attribution des aides aux travaux - OPAH RR 2023-2026

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'OPAH la commune apporte des aides aux travaux aux propriétaires privés, en complémentarité des aides de l'ANAH et de la Communauté de communes. Les modalités d'instruction et d'attribution sont précisées dans le règlement d'attribution des aides.

Sur recommandation de SOLIHA Cantal en sa qualité d'opérateur de suivi-animation de l'OPAH RR Cère et Goul en Carladès, il apparaît nécessaire de modifier certains articles du règlement pour ce qui concerne les pièces à fournir dans le dossier de demande de subvention (article 4) et dans la demande de paiement de la subvention (article 5).

Les autres articles restent inchangés.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.303-1 du Code de la Construction et de l'Habitat relatif aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat ;

Vu l'article L.303-2 du Code de la Construction et de l'Habitat relatif précisant qu'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire doit comprendre tout ou partie des actions d'amélioration de l'habitat prévues à l'article L. 303-1 ;

Vu la délibération 2023_015 du 3 mai 2023 approuvant la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire et impliquant la mise en œuvre d'actions d'amélioration de l'habitat ;

RF LE MAIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/11/2023 015-211501549-20231121-2023_040-DE

Vu la délibération 2023_032 du 29 juin 2023 approuvant la convention d'OPAH-RR 2023-2026 ;

Vu la délibération 2023_033 du 29 juin 2023 approuvant le règlement d'attribution des aides aux travaux de la commune dans le cadre de l'OPAH-RR 2023-2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification du règlement d'intervention des aides de la commune de Polminhac aux travaux de l'OPAH RR 2023-2026 tel que joint en annexe ;

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent à l'attribution des aides aux travaux de l'OPAH RR 2023-2026.

Fait à POLMINHAC, le 21 Novembre 2023

Pour copie certifiée conforme

Le Maire, André BONHOMME

La secrétaire de séance, Evelyne ELANOUE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 30/11/2023
et publié ou notifié
le 30/11/2023



RF LE MAIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/11/2023 015-211501549-20231121-2023_040-DE